

BULLETIN D'INFORMATION n° 7/2020 du 6 novembre 2020



Chers habitants de Breuschwickersheim.

Nous voilà hélas soumis à un second confinement général au moins jusqu'à début décembre, à condition que la situation sanitaire s'améliore d'ici là.

En cette triste période qui, outre ses conséquences économiques, influence sur le moral de chacun, et afin que notre village garde un aspect plus chaleureux, nos agents communaux vont d'ici peu mettre en place les traditionnelles décorations et éclairages de Noël. Cette année, pour en augmenter encore la portée, je souhaite que, tous ceux qui le peuvent, participent collectivement à cet embellissement de la Commune en installant des décorations de Noël lumineuses ou non sur leurs façades, dans leurs jardins... Nous contribuerons ainsi tous à donner modestement un aspect un peu plus joyeux à notre village pour la période des fêtes de fin d'année.

D'ici là, prenez soin de vous, des uns et des autres,

Votre Maire, Doris Ternoy

COVID 19: NOUVELLES MESURES DE CONFINEMENT:

Madame le Maire vous informe que suite au **confinement instauré par les autorités gouvernementales du 30** octobre au 1er décembre 2020 :

- La Mairie reste ouverte au public aux horaires habituels (lundi 14h-17h, mercredi 8h-12h et vendredi 9h-12h & 14h-17h)
- L'Agence Postale Communale reste également ouverte aux horaires habituels (lundi à mercredi 14h-17h, vendredi 9h-12h & 14h-17h et samedi 9h-11h)
- Les écoles ainsi que le bus du RPI et l'accueil périscolaire fonctionnent normalement et selon les indications des directrices et directeurs
- La Salle Polyvalente et les autres salles communales sont fermées au public (sauf pour l'accueil périscolaire)
- L'Eurométropole de Strasbourg continue à faire fonctionner la déchetterie de Breuschwickersheim selon les modalités habituelles
- Les transports en commun continuent de fonctionner selon les indications des gestionnaires de réseaux (pour des informations détaillées : www.ctbr67.fr pour la ligne 240, www.cts-strasbourg.eu pour le réseau bus et tram et le réseau Flex 'hop)
- Pour vous déplacer, pensez à vous munir d'une attestation. Les attestations sont téléchargeables sur le site: https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement
- Les fêtes privées et tout regroupement de plus de 6 personnes sont interdits (sauf exceptions prévues par la loi)
- Numéros de téléphone utiles :
 - Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000
 - Numéro vert du service d'entre aide et de soutien psychologique de la Croix Rouge française : 09 70 28 30 00 ou 0800 858 858 (7 j sur 7, de 10h à 22h en semaine, de 12h à 18h le week-end appels anonymes et confidentiels)
 - COVI 'Écoute 67 (dispositif d'écoute et de soutien grand public dans le Bas-Rhin) : 03 88 11 62 20 (7 j sur 7)
 - Mairie de Breuschwickersheim: 03 88 96 00 05 Madame le Maire de Breuschwickersheim: 06 63 09 42 83
- RAPPEL: si vous êtes isolé(e) ou seul(e) et si vous avez 65 ans ou plus, 60 ans ou plus et êtes reconnu(e) inapte au travail ou si vous êtes handicapé(e), et souhaitez être contacté(e) suite à l'activation des plans d'urgence, vous pouvez vous inscrire sur le registre nominatif des personnes vulnérables (formulaire disponible en Mairie)

COVID19 : POUR CASSER LES CHAINES DE CONTAMINATION, RESTEZ ISOLÉ PENDANT 7 JOURS :

Vu la recrudescence du nombre de cas de COVID19 à Breuschwickersheim, nous vous rappelons les mesures applicables et fixées par les autorités. Lorsqu'il y a une suspicion de cas de COVID19 pour un membre d'une famille, ce sont tous les membres du foyer et tous les cas contact qui doivent s'isoler pendant 7 jours et passer un test selon les indications de votre médecin.

AFIN DE STOPPER LA MALADIE, VOUS DEVEZ TOUS RESTER À LA MAISON PENDANT 7 JOURS AU MOINS : Merci de ne pas vous rendre au travail (un arrêt de travail de 7 jours sera délivré par votre médecin), de ne pas envoyer vos enfants en classe et de rester isolé en quarantaine.

Comme indiqué dans le protocole sanitaire du 2 novembre 2020 applicable aux établissements scolaires : « Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. »

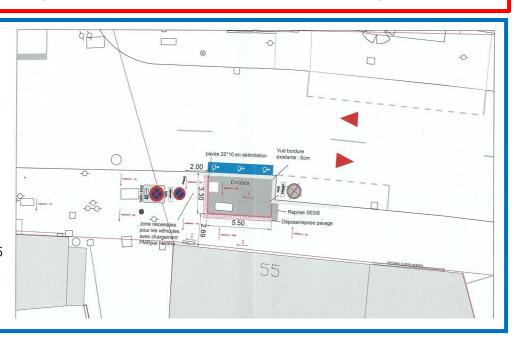
STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES ET DU MULTIACCUEIL DE BREUSCHWICKERSHEIM:

Afin de faciliter l'accès des parents d'élèves et des parents des enfants du multi accueil, dorénavant, le personnel du multi accueil qui arrive entre 7h et 9h les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, se garera sur le parking de la salle polyvalente de Breusch ou toute autre place de stationnement publique (hors écoles et multi accueil) disponible à proximité.

Le parking du multi accueil est réservé aux parents du multi accueil et les autres places de parking aux parents des écoliers. Merci de respecter ces consignes afin que la sérénité revienne en ce lieu si stratégique.

CREATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT PMR

La Commune, en collaboration avec les services de l'Eurométropole, a trouvé une solution pour la création d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Cette place PMR permettra de desservir les locaux de la Mairie tout comme le cabinet médical et infirmier. Celle-ci sera installée devant le 55 rue principale. Vous trouverez sur le schéma ci-contre le détail de ce nouvel aménagement.



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE TIENDRA DES PERMANENCES TRIMESTRIELLES SUR RENDEZ VOUS :

Une permanence trimestrielle du conciliateur de justice se tiendra de 14H à 16H au sein de la mairie, permanence ouverte aux administrés de Breuschwickersheim ainsi que des communes voisines d'Ittenheim, Achenheim, Hangenbieten et Oberschaeffolsheim.

La première permanence est fixée au lundi 18 janvier 2021, la seconde au 19 avril 2021.

Merci de prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Breuschwickersheim au 03 88 96 00 05 au moins 48h avant la date prévue.

Selon le site www.service-public.fr, le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatif à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

ANNULATION DE LA FETE DES AINES:

Compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire liée au COVID 19, la Commune se voit dans l'obligation d'annuler notre traditionnelle fête des aînés de fin d'année. Pour y pallier, il a été décidé de la remplacer par un colis distribué par l'équipe municipale à tous nos concitoyens-nes de plus de 70 ans. Cela permettra d'avoir des nouvelles de nos aînés en les rencontrant, bien sûr sans contact direct pour nous protéger tous.

OFFRE D'EMPLOI : L'ECOLE MATERNELLE DE BREUSCHWICKERSHEIM RECHERCHE UN-E AESH :

L'école maternelle de Breuschwickersheim recherche une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) pour aider un élève dans son travail. Cet emploi, d'une durée de 12h/semaine, est disponible le plus tôt possible.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site " école-et-handicap.fr ".

Si ce poste vous intéresse, prenez contact avec Mme Alfroy, directrice de l'école maternelle au 03 69 78 01 91